

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil neuf, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt sept novembre deux mil neuf, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alain BILBILLE, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : MM. MMmes BONBONY – BORGES – CHARRON – DROUARD – GUILLEMIN – KOVALEVSKY – LECHEVALLIER – LEGENDRE – RAGOT – TABOIT – VANDEWALLE-

Pouvoirs : Mme DOUVILLE à Mme RAGOT – M. GESLIN à M. BILBILLE

Absent : M. LAMBARD -

M. CHARRON a été nommé Secrétaire de Séance.

RN 154

Le Maire résume sommairement le dossier établi par le maître d'ouvrage concernant l'aménagement de la RN 154 entre Nonancourt – Dreux – Chartres – Allaines. Il rappelle que chacun a pu, ou peut, s'informer et participer aux différentes réunions, ainsi que consulter le site spécifique à ce débat.

Le Maire rappelle ce qu'est un débat public et précise qu'aucun tracé n'est soumis à discussion au stade de ce débat.

Ce débat public amène le Conseil Municipal à répondre à 3 questions :

- faut-il continuer l'aménagement de la RN 154 Rouen – Orléans entre Nonancourt et Allaines ?
- cet aménagement étant commun à la RN 12 entre Nonancourt et Dreux, doit-il comprendre l'aménagement de la RN 12 à l'est de Dreux et de la RN 12 à l'ouest de Nonancourt ?
- ce projet doit-il être confié à un concessionnaire ?

Un large débat s'en est suivi et le Conseil Municipal a répondu à ces 3 questions, à savoir :

- faut-il continuer à aménager la RN 154 : 12 pour, 1 contre, 1 abstention,
- doit-il comprendre l'aménagement de la RN 12 aux extrémités de l'aménagement commun : oui à l'unanimité,
- doit-il être confié à un concessionnaire : 6 pour, 4 contre et 4 abstentions.

Le Conseil Municipal, après délibération, est favorable à la poursuite de l'aménagement de la RN 154 entre Nonancourt et Allaines mais conditionne sa décision en demandant :

- que la partie est du tronçon commun de la RN 12 de Cherisy à Vert en Drouais soit intégrée à ce projet avec contournement par l'est et l'ouest de l'agglomération de Dreux,

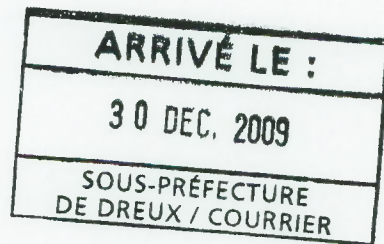
- que la partie ouest du tronçon commun de la RN 12 de Nonancourt à Dampierre sur Avre, soit réalisée comme prévu précédemment, à savoir, traversée du Gérier aménagée et sécurisée en 4 voies et mise en place d'un diffuseur au carrefour dit « de Godeneval », ce tronçon étant particulièrement dangereux.

Concernant la possibilité de réaliser cet achèvement par mise en concession autoroutière, les Conseillers présents sont partagés et aucune vraie majorité ne se dégage.

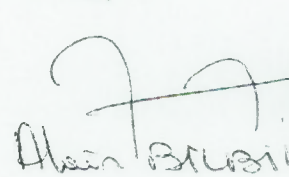
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Alain BILBILLE



Certifié exécutoire, le 5 JAN. 2010
Le Maire,


Alain BILBILLE

